

<https://www.pressegauche.org/Port-de-Montreal-47978>



Port de Montréal

- Opinions -



Date de mise en ligne : mardi 27 avril 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Radio-Canada nous apprend que le gouvernement Trudeau vient tout juste de déposer un projet de loi spéciale qui aura pour effet de mettre un terme à l'arrêt collectif de travail des 1150 débardeurs du Port de Montréal. Au nom de quoi justifie-t-on une telle intervention intempestive ? « L'économie », « l'impact d'une grève sur la chaîne d'approvisionnement », « le PIB » et nous en passons. Il faut se rappeler que ce sont quasiment toujours ces mêmes mots et ces autres formules nébuleuses mystificatrices imaginables que nous entendons quand les gouvernements adoptent une telle législation draconienne. Bref, c'est au nom de la réalisation du droit sacré au profit qu'une loi spéciale d'interdiction du droit de grève sera adoptée au cours des prochains jours.

Quoi qu'il en soit, cette loi liberticide a principalement pour effet de nier à des personnes leur droit à l'exercice de deux droits constitutionnels (droit de négocier et droit de faire la grève). Et là, je me suis mis à penser *a contrario* : à quand une loi spéciale pour contraindre les employeurs à négocier de bonne foi dans le respect des droits constitutionnels des salariéEs syndiquéEs ? À quand une loi spéciale qui inclurait la totalité des demandes syndicales dans la nouvelle convention collective ?

De deux choses : l'une, les droits de négocier et de faire la grève sont des droits constitutionnels ; l'autre, il s'agit, pour certainEs salariéEs syndiquéEs de deux droits sans véritable portée effective. Aujourd'hui, les 1150 débardeurs sont en mesure de voir la valeur réelle de leurs droits syndicaux dans une société libérale et capitaliste. Un mot me vient en tête : « camelote ».

Yvan Perrier

27 avril 2021

12h30

yvan_perrier@hotmail.com